### Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2022

<u>Présents</u>: V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - N. ABBAL - V. BAUDE-TOUSSAINT - F. PIBAROT - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VSITE - I. LE BOULAIRE - M. WULLAERT - A. VAL -A. HERNANDEZ - I. DUMAS - B. GRYNFELTT - L. MOULARD - A. BUIL - D. BAGOT-FLAUZAC - C. CUENI - D. SCHÜWY - J.-P. FIORA

Mandats : C. THOMAS à V. FRYDER-AMÉE - C. BOUCHE à C. BASTIER - C. SIDOBRE à C. VISTE - I. BUFFET-PICHON à C. CUENI - J.-E. RUBIO à C. CUENI

Absents excusés: N. ROUQUAIROL - E. TOURRETTE - G. CAVAILLÉ

M. le Maire étant empêché pour cause COVID, V. FRYDER-AMÉE, première adjointe, assure la présidence de ce conseil municipal. Elle présente, au nom du Conseil municipal, ses meilleurs vœux à l'assistance.

Secrétaire de séance : Mme MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

### I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2021

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

#### II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

# III - TOTAL ENERGIES - Convention portant autorisation individuelle d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### IV - Acquisition foncière d'une partie des parcelles AD 828, AD 829, AD 830 et AD 831

N. ABBAL donne lecture de la note de synthèse.

Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

# <u>V- Convention de mise en commun du service mutualisé d'instruction d'urbanisme (IAU) de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée</u>

N. ABBAL donne lecture de la note de synthèse et présente la convention commune / agglomération du service mutualisé.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

# <u>VI - Fondation 30 Millions d'amis - Convention de stérilisation et d'identification des chats errants</u> C. BASTIER présente la convention. C. CUENI dit qu'il manque l'annexe à la convention. Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

<u>VII - Achat de matériel de vidéoprotection pour la Police Municipale - Demande de subvention auprès</u> du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

C. BASTIER donne toutes explications sur cette demande de subvention.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

# <u>VIII - « Programme façades » - Règlement administratif, technique et financier pour le suivi du</u> programme et l'attribution des aides et demande de subvention auprès du Conseil Régional

C. BASTIER présente la délibération autorisant le maire à demander les aides pour la réfection des façades à la région Occitanie.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX - Restructuration / extension école Jean Moulin - demande de subvention au titre de la DETR 2022 V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note de synthèse et précise qu'à ce stade du projet il convient de demander les subventions.

Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

X - Restructuration / extension école Jean Moulin - demande de subvention au titre de la DSIL 2022

V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note de synthèse et précise qu'à ce stade du projet il convient de demander les subventions.

Le point X est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

#### XI - Régime indemnitaire 2022

F. SEIGNOUREL DE PASTORS indique qu'il convient de supprimer de la délibération précédente le régime indemnitaire au grade de technicien territorial.

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### XII - Imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €

F. SEIGNOUREL DE PASTORS dit que les investissements ciblés permettent de récupérer la TVA. Le point XII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### XIII - Débat sur la protection sociale complémentaire

F. SEIGNOUREL DE PASTORS détaille la note sur le débat relatif à la protection sociale complémentaire.

XIV - Point complémentaire : Réhabilitation du pont sur la Thongue - demande de subvention à l'Etat C. BASTIER énonce le coût prévisionnel de l'opération de réhabilitation du pont sur la Thongue à hauteur de 405 050 € HT.

Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## XV - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

V. FRYDER AMÉE donne lecture des décisions :

- 2021-037 : LOCATION LOCAL MOUSSON POUR BOUTIQUE EPHÉMÈRE DE NOËL
- 2021-038 : LOCATION VIE Gérard BOUTIQUE EPHÉMÈRE DE NOEL
- 2021-039 : DIGIT INNOVATION panneau d'affichage légal
- 2021-040 : Défense d'un contentieux BONFILL
- 2021-041 : Contrat d'entretien chaudière à gaz École Jean Moulin CONFORT PLUS 34
- 2021-042 : Contrat d'entretien climatisation gainable, VMC, mono splits École Jean Moulin CONFORT PLUS 34
- 2021-043 : Contrat d'entretien chaudière La poste CONFORT PLUS 34
- 2021-044 : Contrat pompe à chaleur mairie CONFORT PLUS 34
- 2021-045 : Contrat pompe à chaleur salle Jean Moulin CONFORT PLUS 34
- 2021-046 : Contrat chaudière à gaz école Jules Ferry CONFORT PLUS 34
- 2021-047 : Contrat pompe à chaleur- poste de police municipale CONFORT PLUS 34
- 2021-048 : Contrat pompe à chaleur- Campotel CONFORT PLUS 34
- 2021-049 : Contrat pompe à chaleur- Espace Molière CONFORT PLUS 34
- 2022-001 : MÉDIATHÈQUE MISSION COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ (CSPS) BUREAU ALPES CONTRÔLES
- 2022-002 : MÉDIATHÈQUE MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT) BUREAU ALPES CONTRÔLES

#### XVI - Questions diverses

- Le clos Saint Jacques
- Coût du PLU
- Chemin du verger
- Stationnement véhicules du chantier Super U

La séance est levée à 19 h 22.